



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
J.S.

MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le ONZIEME (11^e) jour du mois de JUILLET de l'an DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead.

Sont présents : MM Harvey Stevens MMES Sandra Harrison
Philippe Dutil Valérie Lavallée
Nicholas Ouellet

Était absente : MME Deborah Bishop

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 4 citoyens est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0
2022-07-9749

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour. Les modifications suivantes sont apportées :

- Retrait du point 9.03 : Octroi de contrat : installation électrique au parc Hackett
- Ajout du point 11.07 : Bail commercial au 10, rue Phelps : autorisation à signer
- Ajout du point 12.08 : Droit de passage temporaire au Stanstead College

Il est proposé par Harvey Stevens

Appuyé par Valérie Lavallée

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les changements proposés.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2022-07-9750

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Sandra Harrison

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

SCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

4.0 **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	- Problèmes avec le site web de la Ville

5.0 **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX**

5.01 **Rapport des délégations de pouvoir**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2022, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	35 118,04 \$
Jean-Charles Bellemare	1 016,91 \$

5.02 **Rapport des revenus et des dépenses**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mai 2022, lequel est joint à la présente.

5.03 **Rapport d'activités**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de juin 2022.

5.04 **Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle**

Le directeur général dépose la liste des bénéficiaires de la subvention offerte dans le cadre de la *Politique familiale*, en date du 30 juin 2022.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

6.01 **Comptes payés et à payer**

2022-07-9751

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en juin 2022	64 873,64 \$
Comptes à payer en juillet 2022	127 855,40 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022



SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER


MAIRE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 30 juin 2022.

7.0

LÉGISLATION

7.01

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement: Règlement 2022-04 modifiant le Règlement 2013-163 sur la gestion des matières résiduelles.

AVIS DE MOTION et dépôt d'un projet de règlement est donné par le conseiller Philippe Dutil que lors d'une prochaine séance régulière de ce conseil, le Règlement numéro 2022-04 modifiant le Règlement numéro 2013-163 sur la gestion des matières résiduelles sera adopté.

Le règlement précise les pouvoirs de l'officier municipal ainsi que les amendes prévues lors de contraventions en lien avec la collecte et la disposition des matières résiduelles.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.01
2022-07-9752**

Achat d'enseignes identifiant les adresses civiques en milieu rural

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à procéder à l'acquisition de CENT QUARANTE-HUIT (148) enseignes de numéros civiques, tel que proposé dans la soumission numéro 11420 de Goliath, au montant de MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT SOUS (1 895,88 \$), avant taxes et livraison.

QUE le montant soit pris au surplus général.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

**9.01
2022-07-9753**

Achat d'enseignes de rues

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à procéder à l'acquisition de CENT QUATRE-VINGT-SIX (186) enseignes de noms de rues, tel que proposé dans la soumission numéro 11419 de Goliath, au montant de cinq MILLE SEPT CENT QUATORZE DOLLARS (5 714 \$), taxes et livraison incluses.

QUE le montant soit pris au surplus général.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

9.02
2022-07-9754

Demande de reconnaissance du réseau cyclable : mandat à la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le Sentier Nature Tomifobia a été reconnu comme un réseau cyclable régional par le ministère des Transports en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier Nature Tomifobia fait partie d'un réseau qui comprend également deux réseaux cyclables municipaux situés à chacune de ses extrémités, soit les réseaux d'Ayer's Cliff et de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE ces trois sections sont considérées comme un seul et même réseau cyclable par la MRC de Memphrémagog dans ses documents de planification (schéma d'aménagement, plan directeur vélo, carte vélo de la MRC de Memphrémagog) ;

CONSIDÉRANT QUE ce réseau cyclable de près de 28 km, dont 26 km en piste cyclable, est identifié comme un des produits porteurs pour le territoire de la MRC et permet de relier trois périmètres urbains sur le territoire de la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead confirme que son réseau cyclable est conforme aux normes en vigueur et répond aux critères de qualité de la Route verte ;

CONSIDÉRANT QUE le lien de connexion avec la Route verte #1 – La Montagnarde est déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE l'élargissement de la reconnaissance comme réseau cyclable régional du Sentier Nature Tomifobia aux deux réseaux municipaux fait partie des actions du plan directeur vélo 2022-2030 de la MRC de Memphrémagog ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead mandate la MRC de Memphrémagog pour déposer, auprès du ministère des Transports, une demande de reconnaissance comme réseau cyclable régional pour son réseau cyclable qui est rattaché au Sentier Nature Tomifobia.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01
2022-07-9755

Dépôt d'une demande de subvention au Fonds des infrastructures alimentaires locales

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de *la Politique alimentaire du gouvernement du Canada*, le ministère de l'Agriculture du Canada a mis sur pied le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) ;

CONSIDÉRANT QUE la 4^e période de réception des demandes d'aides financières se termine le 15 juillet 2022 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
BS

MAIRE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Stanstead de soutenir le projet de jardin communautaire Sunnyseed, mené par l'école primaire Sunnyside ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet concerne l'ajout d'une serre et d'une cuisine extérieure au coût de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$), sur DEUX (2) ans ;

Il est proposé par Harvey Stevens

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à déposer la demande financière de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) pour le projet d'acquisition d'une serre et de l'aménagement d'une cuisine extérieure ;

QUE les membres du conseil confirment la contribution financière de la Ville de Stanstead au montant maximal de DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (10 500 \$) en plus d'une contribution en services d'une valeur de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$), étalée sur les DEUX (2) prochaines années.

ADOPTÉE

11.02
2022-07-9756

**Demande d'amendement et de report pour le projet de surface multifonctionnelle :
Fonds région et ruralité de la MRC de Memphrémagog**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) de la MRC de Memphrémagog, dans le cadre du Fonds régions et ruralité, pour l'aménagement d'une surface multisports ;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 3 du protocole d'entente signé par les deux parties, la Ville s'engageait à terminer le projet pour le 1^{er} septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet original prévoyait la construction d'une surface en béton dont la moitié devait être aménagée en skatepark ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit aussi construire une pumtrack dans le même espace, projet pour laquelle elle a obtenu une subvention du ministère de l'Éducation et des Loisirs du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE considérant les coûts de ces projets, ils devront faire l'objet d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux anticipés étant similaire, il est prévu qu'ils fassent l'objet d'un seul et même appel d'offres et ainsi espérer une économie en mobilisant un seul et même soumissionnaire pour l'ensemble des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'après avoir étudié différentes possibilités en ce qui concerne l'aménagement et la construction de la surface multisports, et les coûts associés, la Ville souhaite apporter des modifications au projet et demander un report de la date de fin de projet ;

Il est proposé par Sandra Harrison



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

*Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à faire une demande de report de date finale à la MRC de Memphrémagog, la modifiant pour le 1^{er} septembre 2023 ;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à faire une demande de modification de la nature du projet pour ceci :

- La surface ne sera pas en béton, mais en asphalte (une couche de EB10S et une couche de MB3), laquelle sera ensuite couverte d'une peinture en acrylique ;
- Il n'y aura pas de skatepark ;
- L'appel d'offres se fera pour des travaux d'excavation pour la surface multisport et la pumtrack, ainsi que pour l'asphaltage des deux surfaces ;
- L'appel d'offres prévoira l'option de construction d'une deuxième surface pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire, car la Ville doit remplacer sa patinoire actuelle désuète et la déménager à un autre endroit afin d'aménager une allée et un stationnement ;

QUE la Ville s'engage à respecter le même budget que celui originalement soumis et à conserver une compatibilité et une reddition de compte distincte pour les deux projets, soit la construction de la pumtrack et celle de la surface multisports.

ADOPTÉE

11.03
2022-07-9757

Participation de la Ville au tournoi de golf des anciens du Stanstead College

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à réserver un foursome au coût de HUIT CENTS DOLLARS (800 \$) ainsi qu'une commandite d'un trou au coût de SIX CENTS DOLLARS (600 \$).

ADOPTÉE

11.04

Dépôt du rapport d'inspection des installations des parcs de la Ville par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Le directeur général dépose le rapport d'inspection des installations des parcs de la Ville, effectuée par la MMQ et informe les membres du conseil du contenu de ce rapport.

11.05

Remboursement des frais de loisirs : Hockey mineur

Le directeur général dépose la liste des participants au hockey mineur qui recevront une compensation de CENT DOLLARS (100 \$) par enfants inscrits au hockey mineur à l'hiver 2021-2022.

11.06

Récipiendaires de la Bourse du maire 2022

Le directeur général dépose la liste des récipiendaires de la bourse du maire pour la cohorte 2022.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022



SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER


MAIRE

11.07
2022-07-9758

Bail commercial au 10, rue Phelps ; autorisation à signer

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer pour, et au nom de la Ville de Stanstead, un bail commercial avec le Centre d'arts & artistes-Zan, d'une durée de SEPT (7) ans, renégociable après CINQ (5) ans, au montant de SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750 \$) par mois, indexé annuellement au taux de l'Indice des prix à la consommation en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année ;

QUE le bail inclut les coûts de chauffage et d'électricité ;

QUE la Ville s'engage à effectuer les travaux d'insonorisation, de peinture et de réparation de la maçonnerie extérieure, dont les détails, la nature et les limitations seront indiqués dans le bail.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – juin 2022

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de juin 2022 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

12.02
2022-07-9759

Demande de PIIA 2022-08 : Agrandissement au 33, rue Canusa

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin d'effectuer un agrandissement du bâtiment principal pour augmenter la capacité d'entreposage de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé respecte l'architecture et le visuel du bâtiment existant et est uniformisé ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*


QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tels que présentés.


ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022



SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER


MAIRE

12.03
2022-07-9760

Demande de dérogation mineure 2022-06 : 12, rue Pleasant

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de construire une galerie, sous forme d'une allée d'accès, à au plus de 74 cm de la ligne de propriété latérale droite, lorsque vu de face, au lieu de 2,5 mètres nécessaires comme marge latérale pour ce type de construction, selon le règlement de zonage numéro 2012-URB-02, article 6.1 intitulé « Usages et constructions permis dans les cours », sur la propriété du 12 rue Pleasant ;

CONSIDÉRANT QUE les marges latérales autorisées dans la zone R18, zone où se trouve la propriété du 12 rue Pleasant, sont de 4,5 m ;

CONSIDÉRANT QUE les galeries sont permises dans les cours latérales pourvu qu'ils n'empiètent pas plus de 2 m dans les marges de recul, laissant une distance minimale de 1 m des lignes avant, latérales et arrière ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace entre la ligne de propriété latérale droite, lorsque vue de face, est de 1,6 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE le type de construction proposé par la demande de permis est d'une envergure mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire pourra accéder plus facilement à la galerie arrière, ainsi qu'à la cave ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la demande, soit d'autoriser la construction d'une galerie, sous forme d'une allée d'accès à, au plus, 74 cm de la ligne de propriété latérale droite, lorsque vue de face, alors que l'article 6.1 intitulé « Usages et constructions permis dans les cours » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige une distance de 2,5 mètres nécessaire comme marge latérale pour ce type de construction dans la zone R18.

ADOPTÉE

12.04
2022-07-9761

Demande de dérogation mineure 2022-07 : enseigne au 103, rue Railroad

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de faire la modification et l'ajout d'enseignes sur le bâtiment principal et sur l'enseigne sur poteau près de la rue puisqu'il s'associe à une nouvelle bannière ;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone C4, où se situe la propriété du 203 rue Railroad, la superficie maximum pour une enseigne est de 3 m² et d'une hauteur maximale de 5 m ;

CONSIDÉRANT QUE les deux enseignes projetées à plat sur la façade avant du bâtiment sont d'une superficie de 7,47 m² et d'une hauteur de 6,5 m ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le type de construction proposé par la demande de permis est d'une envergure mineure à l'échelle de la façade ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire change de bannière et doit respecter le standard des enseignes de la nouvelle entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Sandra Harrison
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser les deux enseignes projetées à plat sur la façade avant du bâtiment dont la superficie est de 7,47 m² et d'une hauteur de 6,5 m, alors que l'article 11.10 intitulé « normes diverses pour les enseignes par zone » du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige une superficie maximum pour une enseigne à plat de 3 m² et d'une hauteur maximale de 5 m dans la zone C4.

ADOPTÉE

Désignation d'un fonctionnaire pour l'émission des permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* exige que les municipalités désignent, par résolution, un officier municipal responsable de l'émission des permis, certificats, constats d'infractions, ou tous autres documents légaux relatifs à l'urbanisme et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'un inspecteur municipal M Jean-Charles Bellemare, le directeur général et secrétaire-trésorier pourrait être appelé à signer des documents relatifs aux permis, certificats ou constats d'infractions ;

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead désignent M Jean-Charles Bellemare comme officier responsable de l'émission des permis, certificats et constats d'infractions ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent M Bellemare à signer pour, et au nom de la Ville de Stanstead, les documents relatifs à l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

QUE les actes posés par M Bellemare dans l'exercice de cette nouvelle fonction soient couverts par l'assurance civile et responsabilité de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

Appel de candidatures : membre du Comité consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT la démission de M Brian Monty en date de juin 2022 ;

12.05
2022-07-9762

12.06
2022-07-9763



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

SCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

AS
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de M Monty venait à élection en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste est maintenant vacant et doit être comblé par appel de candidatures ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent la permanence à effectuer un appel de candidatures pour le poste de représentant citoyen au Comité consultatif en urbanisme ;

QUE le poste soit comblé par nomination à la séance régulière du mois d'août.

ADOPTÉE

12.07
2022-07-9764

Comité d'embellissement : nominations

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un comité d'embellissement ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a comme objectif de recommander des actions concrètes au conseil municipal visant l'amélioration esthétique du territoire, notamment via l'aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent relancer les activités de ce comité en y nommant une conseillère et une citoyenne qui seront notamment responsable de proposer d'autres citoyens et un plan d'actions pour 2023 ;

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal nomme Mme Sandra Harrison, conseillère et Mme Marise Trépanier, citoyenne, au comité d'embellissement.

ADOPTÉE

12.08
2022-07-9765

Droit de passage temporaire au Stanstead College nominations

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le Stanstead College à utiliser le terrain appartenant à la Ville de Stanstead situé au bout de la rue Park comme passage temporaire durant les travaux de construction sur leur campus ;

QUE l'ensemble des frais liés aux travaux d'aménagement du passage temporaire sont à la charge du Stanstead College.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

SB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
J
MAIRE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général indique que la permanence n'a pas de suivi au sujet de la correspondance reçue en juin 2022 et demande aux membres du conseil s'ils désirent un suivi de leur côté. D'aucuns mentionnent avoir de demande à ce sujet.

14.0

VARIA

Nom du/de la conseiller (ère)	Sujets abordés
Sandra Harrison	- Vente de garage sur la rue Maheux - 100 ^e anniversaire du club de golf Dufferin Heights - Représentation de la Ville pour un projet auprès des aînés (Tea at Colby Museum)
Valérie Lavallée	- Intersection dangereuse sur la piste cyclable - Toilettes au parc de balle de Beebe - Bacs de déchets fournis aux propriétaires des blocs appartements - Fleurs aux entrées de la Ville - Jeu gonflable du camp de jours de la Ville - Retour sur la soirée familiale du 9 juillet
Harvey Stevens	- 2 ^e semaine du Marché public de Stanstead - Suivi avec CEDEC pour le plan stratégique
Philippe Dutil	- Demande une rencontre du comité de voirie - Régie de déchets de la région de Coaticook - Entente entre Place Stanstead et la cuisine collective les Bouchées doubles
Jody Stone	- Suivi du dossier du scrap-yard sur la rue Railroad - Suivi du dossier du 290, rue Dufferin

14.01
2022-07-9766

Nomination à la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Sandra Harrison

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal nomme M Philippe Dutil comme représentant suppléant pour la Ville de Stanstead, en remplacement de Sandra Harrison, au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook ;

QUE cette nomination ne retire en aucun cas le droit de représentation du maire Jody Stone à ce titre.

ADOPTÉE

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	- Présence de la Sûreté du Québec à Stanstead



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

JCB
MAIRE

Hélène Hamel

- Projet de Pop-up park sur la rue Dufferin
- Nouvel employé (Hughes Ménard)
- Logo sur les enseignes de rues
- Bail commercial au 10 Phelps

16.0
2022-07-9767

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20:35.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Jody Stone,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier